



Président de Grande Instance de MAMOUDZOU
Service des tutelles mineurs
B.P 106
97600 MAMOUDZOU

REQUÊTE AU JUGE AUX AFFAIRES FAMILIALES EN CHARGE DES TUTELLES DES MINEURS DEMANDE D'OUVERTURE DE TUTELLE

Le présent dossier doit être dûment renseigné et accompagné de tous les justificatifs visés en page 3

Ouverture de tutelle :

Selon les articles 390, 391 al-1 et 391 al-2 du code civil, le juge des tutelles peut décider d'ouvrir la tutelle, :

- lorsque les père et mère sont tous décédés,
- lorsque les père et mère se trouvent dans l'un des cas prévus à l'article 373 (privation de l'exercice de l'autorité parentale) ,
- d'office, à la requête des parents ou alliés ou du Ministère public dans le cas d'administration légale sous contrôle judiciaire ,
- en cas d'administration légale pure et simple, pour cause grave.

Requérant:

M ou Mme :
Né (e) le A
Demeurant :
.....
Tel:-----

Agissant en **qualité** de (degré de parenté) :

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER QUE :

Nom :
Prénom :
Est né (e) le : A
De Monsieur
Et de Madame :

- que le père est décédé le
- que la mère est décédée le

L'enfant se trouve à la charge de :

Dém.

Sollicite l'ouverture de la tutelle à son profit et la réunion du conseil de famille aux fins de
nommer le tuteur et le subrogé-tuteur

Réserves d'ordre et motivation de la demande

Fait à Le

Signature

Signature

Liste des membres susceptibles de faire partie du conseil de famille (Maximum 4 personnes)

1. M ou Mme :
Né(e) le A :
Profession : ;
Demeurant :
Degré de parenté :
Lien de parenté avec le (la) mineur (e) :

2. M ou Mme :
Né (e) le A :
Profession :
Demeurant :
Degré de parenté :
Lien de parenté avec le (la) mineur (e) :

3- M ou Mme :
Né (e) le A :
Profession : ;
Demeurant :
Degré de parenté :
Lien de parenté avec le (la) mineur (e) :

4. M ou Mni :
Né(e) le A :
Profession : ;
Demeurant :
Degré de parenté :
Lien de parenté avec le (la) mineur (e) :

5. M ou Mme :
Né (e) le A :
Profession :
Demeurant :
Degré de parenté :
Lien de parenté avec le (la) mineur (e) :

Pièces à joindre

- Courrier exposant la situation
- Copie intégrale de l'acte de naissance du mineur
- Acte de décès du père
- Acte de décès de la mère
- Décision judiciaire en cas de déchéance de l'autorité parentale
- Acte de mariage des parents, s'il y a lieu
- Justificatif de domicile du requérant
- Copie de la pièce d'identité du requérant.
- Copie des pièces d'identité de chacun des membres susceptibles de composer le conseil de famille
- Demande de chacun des membres

Tout dossier incomplet sera systématiquement retourné